



Job étudiant : nouveauté au 01/01/2025 !

FAMIWAL
votre caisse
publique wallonne
d'allocations
familiales

20/01/2025

Depuis le 1er janvier 2025, le nombre d'heures prestées en job étudiant a diminué. Il repasse de 600 heures à 475 heures par an.

Qu'est-ce cela signifie pour toi ?

Travailler sans perdre tes allocations familiales, c'est possible.

- Jusqu'à 18 ans, il n'y a pas de limites en ce qui concerne le nombre d'heures prestées ou les revenus.
- Ensuite, tu peux travailler 475 heures par an sous contrat d'étudiant sans que cela n'impacte le paiement de tes allocations familiales.

Le site <https://www.studentatwork.be/fr/> propose un outil te permettant de suivre en temps réel ta consommation d'heures.

➤ Si tu travailles plus, pas de panique !

Une fois les 475h atteintes, tu passes au statut de salarié. Cela signifie que tu paieras peut-être des impôts (en fonction des revenus).

Par contre, tu bénéficies encore d'un quota supplémentaire de 240 heures par trimestre, sans risquer de perdre tes allocations familiales.

Des changements dans ta situation personnelle ? La caisse publique wallonne d'allocations familiales est une source d'information accessible et proche de toi !

- En partenariat avec Infor Jeunes, un article est consacré tous les mois à des informations pratiques sur le sujet des allocations familiales.
- Sur le site www.famiwal.be, un onglet « Jeunes » reprend toutes les situations qui peuvent avoir un impact sur le paiement de tes allocations familiales (job étudiant, début des études, voyage à l'étranger, etc).
- Suis-nous aussi sur [Facebook](#) & [Instagram](#), pour être au courant de toutes les nouveautés, événements mais aussi pour participer à de chouettes concours.
- Un numéro d'appel gratuit (0800 13 008) où des experts peuvent te renseigner est accessible, tous les jours ouvrables, de 08h à 16h30.

Tu n'as pas encore reçu ton cadeau FAMIWAL pour bien commencer l'année 2025 ?

➤ [Suis ce lien pour l'obtenir...](#)



Faites le choix de FAMIWAL pour gérer vos allocations familiales : rendez-vous sur www.famiwal.be

[Rejoindre FAMIWAL](#)

FAMIWAL
votre caisse publique wallonne
d'allocations familiales

✉ BP 80 000 Ville Basse B-6000 Charleroi
📧 info@famiwal.be
☎ 0800 13 008
🌐 www.famiwal.be
📺 Suivez-nous sur les réseaux sociaux

Pour FAMIWAL, vous êtes unique !